Choix du futur locataire

Par castor
Bonjour J'ai postulé pour un appartement via une agence Mais nous sommes 2 à être choisis Il se trouve que le deuxième à proposé de Payer 3 années d'avance (le bail) L agence à t elle le droit de retenir sa candidature Cordialement
Par yapasdequoi
Bonjour, L'agence et le bailleur peuvent choisir celui qu'ils veulent parmi les candidats et n'ont aucune obligation de justifier leur choix.
Par Isadore
Bonjour, J'ajoute qu'aucune loi n'interdit au locataire de proposer de payer son loyer d'avance, et que cela n'est absolument pas un critère imposant le rejet de sa candidature. Au contraire, on comprend que ce soit de nature à séduire un bailleur.
Par yapasdequoi

C'est possible... A l'inverse compenser une faiblesse du dossier en proposant de payer d'avance n'est pas obligatoirement une solution pour obtenir la location.